

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 6 décembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

FINANCES ET FISCALITE – AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 15-17 AVENUE DE PARIS ET 10 RUE DE LA BOULE D'OR A NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGÉ, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGÉ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C14-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

FINANCES ET FISCALITE – AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 15-17 AVENUE DE PARIS ET 10 RUE DE LA BOULE D'OR A NIORT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par acte notarié en date du 31 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération du Niortais a acquis, sur le budget Principal, un ensemble immobilier situé 15-17 Avenue de Paris et 10 Rue de la Boule d'Or à Niort.

Le bâtiment, situé au 17 Avenue de Paris, à usage de parking, va faire l'objet de locations. S'agissant d'une activité concurrentielle, la Communauté d'Agglomération va percevoir des loyers qui seront soumis à la TVA.

De plus, la CAN envisage d'utiliser ces bâtiments dans le cadre de son développement économique.

En conséquence, il est nécessaire d'affecter comptablement ce bien du budget Principal au budget annexe Immobilier d'Entreprises.

L'affectation d'un bien se traduit par un transfert, dans la comptabilité de ce budget, des éléments d'actif et de passif du patrimoine du budget affectant.

Ceci permet de transférer à un service, individualisé dans un budget distinct, la jouissance d'un bien à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Une affectation se traduit par une opération d'ordre non budgétaire initiée par l'ordonnateur et ne nécessite aucune inscription de crédits sur les budgets concernés.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°C-47-07-2019 du 8 juillet 2019 relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé au 15-17 Avenue de Paris,

Considérant qu'il convient d'affecter l'immobilisation n°19111489 relative à cet ensemble immobilier pour un coût total initial de 759 401,54 € frais de notaire inclus,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder à l'affectation de l'ensemble immobilier situé « 15-17 Avenue de Paris et 10 Rue de la Boule d'Or à Niort » du budget Principal au budget annexe Immobilier d'Entreprises,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20191216-C14-12-2019-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

- Autoriser le Comptable Public à enregistrer les écritures d'ordre non budgétaires relatives à cette opération sur l'exercice 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué